

St Rémy du val

Bulletin municipal
N°8 janvier 2025



www.stremyduval.mairie72.fr

Le Mot du Maire

Fabienne Ménager



Madame, Monsieur,

L'année 2024 a permis la poursuite des projets que le conseil municipal vous avait présentés en septembre 2023 :

L'épicerie de notre village a ouvert ses portes après le 14 juillet grâce à l'association qui est née pour l'animer. L'épi valois a démarré son activité et compte déjà environ 80 adhérents. C'est un bon début mais il ne faut pas en rester là. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent venir au moment des permanences pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement de l'épicerie : mardi et jeudi de 8h30 à 10h30, vendredi de 17h à 19h et samedi de 9h à 11h. Un dépôt de pain y est proposé sur commande ainsi que des produits locaux bio ou non et de l'épicerie de dépannage. N'hésitez pas à venir

rencontrer les bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de ce lieu de vie au cœur de notre village.

Les travaux sur la lagune ont pris du retard à cause des conditions météorologiques du printemps mais nous ne désespérons pas de les voir se terminer avant le printemps prochain. La mise aux normes sera donc effectuée.

Les travaux de restauration de notre chapelle ont démarré avec une première réunion de préparation de chantier le 28 mai dernier. La découverte a eu lieu fin septembre. Les travaux sur les décors peints, les vitraux et l'électricité sont réalisés au long court et en cohérence avec le reste.

La réalisation du city-stade sera effective en début 2025 car le prestataire de travaux publics ne peut réaliser les travaux d'enrobé avant.

Nous avons à cœur la poursuite des projets pour notre commune afin qu'elle demeure un lieu de vie agréable. Alors que cette nouvelle année débute, je tiens, en tant que maire de notre belle commune, à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour 2025.

Je vous souhaite, à chacune et chacun d'entre vous, une année placée sous le signe de la santé, de la sérénité et de la réussite dans tous vos projets, qu'ils soient personnels, professionnels ou associatifs.

2024 a été une année riche en défis, mais également en réalisations pour notre village. En 2025, je m'engage à poursuivre cet élan avec la même détermination. Les projets de développement, les actions en faveur de la solidarité et de l'environnement, et la valorisation de notre patrimoine resteront au cœur de notre action municipale.

Je tiens également à remercier chaleureusement les associations, les bénévoles, et toutes celles et ceux qui, par leur énergie et leur dévouement, contribuent au dynamisme de notre commune. Vous êtes la force vive de Saint-Rémy-du-Val.

Enfin, je souhaite que cette nouvelle année soit aussi celle de la proximité et de l'écoute. Mon équipe municipale et moi-même restons à votre disposition pour répondre à vos besoins.

Bonne année à tous !

Fabienne Ménager

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Ménager'.

14 juillet 2024

Le 14 juillet a encore eu un franc succès cette année : près de 150 convives ont participé au repas champêtre à la salle des fêtes.

De nombreux artistes, artisans et bénévoles ont exposé et animé notre manifestation toujours placée sous le signe du Moyen-Age avec des démonstrations de combat en armure et de tirs à l'arbalète ou au trébuchet rythmés par la musique du groupe la Chalemie.

C'était aussi l'occasion d'une porte ouverte de l'épicerie et la présentation de producteurs prêts à fournir les étagères du nouveau commerce.



Merci encore à tous ceux qui ont partagé ce moment de convivialité !

Budgets

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	Commune	Assainissement	Lotissement	Restaurant
INVESTISSEMENT				
Dépenses	274 788, 74 €	19 828, 96 €	320 027, 02 €	20 425, 60 €
Recettes	282 851, 46 €	40 300, 63 €	323 604, 66 €	15 000, 00 €
Résultat de l'exercice	+ 8 062, 72 €	20 71, 67 €	3 577, 64 €	-5425, 60 €
Résultat 2022	-27 515, 90 €	9 954, 60 €	-40 906, 01 €	-19 859, 43 €
Résultat de clôture de l'exercice	-19 453, 18	30 426, 27 €	-37 328, 37 €	-25 285, 03 €
Restes à réaliser Dépenses	150 100, 00 €	104 000, 00 €	0, 00 €	0,00 €
Restes à réaliser Recettes	164 451, 00 €	21 557, 00 €	0, 00 €	0,00 €
Solde des recettes à réaliser	14 351, 00 €	82 443, 00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture corrigé des RAR	-5 102, 18	112 869, 27 €	-37 328, 37 €	-25 285, 03 €
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	406 549, 75 €	24 273, 11 €	328 659, 42 €	6 370, 99 €
Recettes	439 736, 76 €	30 339, 89 €	319 859, 04 €	7 361, 01 €
Résultat de l'exercice	33 187, 01 €	6 066, 78 €	-8 800, 38 €	990, 02 €
Report 2022	191 925, 78 €	52 053, 94 €	-889, 54 €	- 2 955, 70 €
Résultat de clôture de l'exercice	225 112, 79 €	58 120, 72	-9 689, 92 €	-1 965, 68 €
Résultat global de clôture corrigé (Inv. + Fonc.)	220 010, 61 €	170 990, 02 €	-47 018, 29 €	-27 250, 71 €

Budget 2024 de l'assainissement

INVESTISSEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7611, 79 €	Solde d'exécution de la section d'investissement	30 426, 27 €
Opérations patrimoniales	20 637, 50 €	Virement de la section d'exploitation	5 342, 97 €
Emprunts et dettes assimilées	12 000 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 472, 81 €
Immobilisations incorporelles	2 200 €	Opérations d'ordre patrimonial	20 637, 50 €

Immobilisations corporelles	35 286, 29 €	Dotations, fonds divers et réserves	52 016, 73 €
Immobilisations en cours	157 784, 70 €	Subventions d'investissement	52 624, 00 €
		Emprunts et dettes assimilées	55 000, 00 €
TOTAL	235 520, 28 €	TOTAL	235 520, 28 €
FONCTIONNEMENT Dépenses		FONCTIONNEMENT Recettes	
Charges à caractère général	2 300, 00 €	Résultat d'exploitation reporté	6 103, 99 €
Virement à la section d'investissement	5 342, 97 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 611, 79 €
Opération d'ordre de transfert entre section	19 472, 81 €	Redevance d'assainissement collectif	19 000, 00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	19 472, 81 €	Redevance d'assainissement collectif	19 000, 00 €
Charges financières	5 500 €		
Charges exceptionnelles	100, 00 €		
TOTAL	32 715, 78 €	TOTAL	32 715, 78 €

Budget 2024 de la COMMUNE			
INVESTISSEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 453, 18 €	Virement Section fonctionnement	176 376, 67 €
		Produits des cessions d'immobilisations	53 000, 00 €
Emprunts et dettes assimilées	260 550, 00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 557, 35 €
Immobilisations incorporelles	5 755, 00 €	Dotations, fonds divers et réserves	21 026, 79 €
Immobilisations corporelles	143 061, 63 €	Subventions d'investissement	456 559, 00 €
Immobilisation en cours	469 700 €	Emprunts et dettes assimilées	181 000, 00 €
TOTAL	898 519, 81 €	TOTAL	898 519, 81 €
FONCTIONNEMENT Dépenses		FONCTIONNEMENT Recettes	
Charges à caractère général	167 540, 00 €	Résultat de fonctionnement reporté	220 010, 61 €
Charges de personnel	126 329, 00 €	Atténuation de charges	1 000, 00 €
Reverst. fiscalité FNGIR+ Dégrèvt Foncier	21 929, 00 €		

Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 557, 35 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 800, 00 €
Virement section investissement	176 376, 67 €	Impôts et taxes	73 462, 00 €
Autres charges de gestion courante	148 258, 29 €	Fiscalité locale	242 370, 00 €
Charges financières	15 000, 00 €	Dotations et participation de l'Etat	104 997, 70 €
Charges spécifiques	1 000, 00 €	Autres produits gestion courante	9 400, 00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	50,00 €		
TOTAL	667 040, 31 €	TOTAL	667 040, 31 €

Budget 2024 du LOTISSEMENT DES CYTISES			
INVESTISSEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 328, 37 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 271, 40 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 591, 74 €	Emprunts et dettes assimilées	58 648, 71 €
Emprunts et dettes assimilées	18 000, 00 €		
TOTAL	360 920, 11 €	TOTAL	360 920, 11 €
FONCTIONNEMENT Dépenses		FONCTIONNEMENT Recettes	
Résultat de fonctionnement reporté	9 689, 92 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 591, 74 €
Charges à caractère général	2 000 €	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 300 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 271, 40 €		
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 300 €	Autres produits de gestion courante	10 669, 58 €
Charges financières	2 300 €		
TOTAL	318 561, 32 €	TOTAL	318 561, 32 €

Budget 2024 du RESTAURANT			
INVESTISSEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 285, 03 €	Virement de la section de fonctionnement	34 285, 03 €
Emprunts et dettes assimilées	9 000 €		
TOTAL	34 285, 03 €	TOTAL	34 285, 03 €

FONCTIONNEMENT Dépenses		FONCTIONNEMENT Recettes	
Résultat de fonctionnement reporté	1955, 68 €	Produits de gestion courante	42 250, 71 €
Charges à caractère général	1 300, 00 €		
Virement à la section d'investissement	34 285, 03 €		
Charges financières	4 700, 00 €		
TOTAL	42 250, 71 €	TOTAL	42 250, 71 €

Les investissements portés au budget 2024 en dépense sont les travaux de la chapelle : 416 600€, la voirie 20 000€ ainsi que le city stade report de 2023, le paratonnerre pour l'église 11600€ et le passage en led des éclairages publics à Verzé. En recette, les subventions pour la chapelle s'élevant à 263090€, 7200€ pour le paratonnerre (DRAC, Département et Région confondus), 56024€ pour le city-stade auxquels s'ajoutent le Fonds de développement durable de 20000€ de la part du Département. La voirie 2022/2023 a aussi fait l'objet d'un report à hauteur de 14651€

FISCALITE 2024							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence pour 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Evolution des bases en %	Taux votés	Produit perçu en 2023	Produits attendus 2024
Foncier bâti	380 301	38,40%	402 000	+5,79 %	39,67%	146 035 €	159 473 €
Foncier non bâti	131 254	32,38%	134 000	+2,29 %	33,45%	42 500 €	44 823 €
TH Résidences secondaires	59 349	18,25%	56 800	-5,08 %	18,85%	10 831 €	10 707 €

La CDC Maine-Saosnois applique les taux suivants : FB 5.11%, FNB 7.31% TH 5.87%

Subventions aux associations 2024		
Organismes	Versées 2023	Votées 2024
ADAPEI de la SARTHE	50 €	50 €
ADMR	50 €	50 €
APE du RPI de la Bienne	200 €	200 €
Association Le Souvenir de Nos Anciens Combattants (LSNAC)	250 €	250 €
Association des Communes Sarthoises « Maisons Fissurées »	110 €	110 €
Association Gladius Sagonensis	50 €	50 €
Association pour le Don du Sang bénévole Mamers	50 €	50 €
Association des Amis Domaine Médiéval de Moulins	200 €	200 €
Association des résidents « Les Hespérides »	100 €	100 €
Association des soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (ASIDPA)	50 €	50 €
Association Huntington France (délégation Loire Bretagne)	50 €	50 €
Au Panier Solidaire (Epicier Sociale)	150 €	150 €
Banque Alimentaire de l'Orne	150 €	150 €
Centre aéré de Mamers et St Patern	200 €	200 €
Comité des Fêtes de Saint-Rémy-du-Val	650 €	650 €
Croix Rouge UKRAINE	70 €	0 €
Coopérative Scolaire du R.P.I. de la Bienne	500 €	500 €

Divers (non-attribué = restant)	190 €	360 €
Fondation du Patrimoine	80 €	80 €
Foyer Socio-Educatif du Collège Normandie-Maine	150 €	100 €
Association sportive du Collège d'Anciennes	0 €	50 €
Génération Mouvement Saint-Rémy-du-Val	350 €	350 €
JUM 3A	500 €	1 500 €
La C.L.E. des Valois	500 €	0 € à sa demande
Les Razmokets	100 €	100 €
MC Les Panombreux BMW et Motos Anciennes	50 €	50 €
Participation aux voyages scolaires	500 €	300 €
Participation aux adhésions sportives / culturelles	200 €	200 €
Restaurant du cœur	150 €	150 €
SOS Travail	50 €	50 €
Visite des malades dans les Ets Hospitaliers Orne	50 €	50 €
UDAC	50 €	50 €
UNA	50 €	50 €
Association Traits pour Traits	0 €	200 €
EPI Valois	0 €	2 500 €
3 IFA	50 €	50 €
TOTAL	6 000 €	9 000 €

Des nouvelles de notre commune

Cérémonie du 08 mai 2024 – 80^e anniversaire du crash du Lancaster

Le 8 mai dernier, la municipalité, en partenariat avec l'association Le Souvenir de nos Anciens Combattants (LSNAC), a organisé une cérémonie commémorative sous la direction de Fabienne Ménager, maire, et Olivier Evrard, président de l'association. Cet hommage marquait le 80^{ème} anniversaire du crash du bombardier Lancaster, survenu le 7 mai 1944, un événement qui demeure profondément ancré dans la mémoire collective locale.

Des familles des membres d'équipage, originaires d'Angleterre, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, se sont réunies au lieu-dit la Croix-aux-Asniers pour honorer la mémoire de leurs proches. La journée de commémoration a débuté par une messe à la chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Aides, suivie d'une cérémonie à la stèle commémorative sur les lieux du crash, et s'est conclue par un hommage solennel au monument aux morts de la commune.

Lors de la cérémonie, Fabienne Ménager a rappelé les circonstances dramatiques du crash. Après avoir réussi un bombardement sur un site de munitions à Aubigné-Racan, le Lancaster fut touché par l'artillerie allemande. En feu, l'appareil s'écrasa, entraînant la mort de six des huit membres de l'équipage : James Maxwell Shearer, Corbette Norman George Drew, Arthur Henry Biltoft, Charles Victor Fox, John Wilbert McLeod et Arthur Reginald Jackson. Ces derniers furent inhumés dans le cimetière communal sur l'initiative de l'abbé Serais.

Les deux survivants, Ronald Ivelaw-Chapman et Joseph Ford, furent recueillis par des habitants de René et de Saint-Rémy-du-Val.

Ian Forman, petit-neveu de Charles Victor Fox, était présent à la cérémonie, accompagné de membres des familles Bretault et Chicoisne, descendants de ceux qui avaient hébergé les survivants du crash. Leur participation symbolise la gratitude et l'amitié qui transcendent les générations.

« Nous honorons aujourd'hui la mémoire de ces hommes venus des quatre coins du monde pour libérer l'Europe de la tyrannie et du fascisme », a déclaré Fabienne Ménager, rappelant l'importance de se souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur à la salle des fêtes, offrant un moment de convivialité et de partage, renforçant le devoir de mémoire envers ces héros du passé.

Cette commémoration, empreinte de reconnaissance, souligne l'importance de ne jamais oublier les sacrifices consentis pour la paix et la liberté. L'organisation était d'une grande qualité que nous devons en grande partie au président du LSNAC, M. Olivier Evrard, aux membres du bureau, aux bénévoles qui ont prêté mains fortes et aux élus de la commune.

L'assemblée générale qui aura lieu le 31 janvier à 20h à la salle des fêtes sera l'occasion d'une célébration marquée pour le 80^{ème} anniversaire de la libération...

A vos agendas !



Plantation au verger des enfants (27 avril 2024)

Le 27 avril 2024, quatre nouveaux pommiers ont été plantés dans le Jardin des Enfants pour honorer les quatre enfants nés en 2022. Cet événement, organisé pour célébrer ces nouvelles vies, associe la croissance des arbres à celle des jeunes enfants qu'ils représentent.

À l'issue de cette plantation, un verre de l'amitié a été offert, favorisant un moment de convivialité entre les participants.

Au-delà de son aspect symbolique, cette initiative a également pour objectif de renforcer les liens sociaux au sein de notre commune. À l'avenir, les pommes produites par ces arbres offriront aux habitants des occasions de se réunir pour des événements festifs, axés sur le partage et la préparation culinaire de ces fruits.

Festival « Lecture aux animaux » (17, 18, 19 mai 2024)

Durant le week-end de la Pentecôte, le Logis Abbatial de Moullins a été le théâtre d'une série de lectures littéraires captivantes, qui ont su enchanter un public de tous âges. Les différentes prestations, mises en scène par les talentueux acteurs Julie Debazac, Marie Adam, Xavier Simonin et Jean-Paul Bordes, ont exploré la représentation des animaux dans la littérature à travers les époques. Cet événement s'est déroulé dans le cadre majestueux de la façade du Logis et de sa chapelle restaurée.

À une époque où la biodiversité est menacée et où la place de la faune et de la flore dans notre société est vivement débattue, la diversité des textes proposés - qu'ils soient philosophiques ou littéraires, originaires d'Europe ou d'Asie, anciens ou contemporains a offert aux auditeurs un espace de réflexion critique pour repenser notre rapport au monde.

Un spectacle a été offert par l'association du festival « Lecture aux animaux » aux enfants du RPI scolarisés à Saint-Rémy-du-Val. Les petits spectateurs ont eu beaucoup de plaisir à découvrir les animaux de la ferme vivants !



Chapelle ND de Toutes-Aides



Madame Fabienne Ménager
Maire de St Rémy du Val

et le conseil municipal

ont le plaisir de vous inviter au concert donné à l'occasion de la collecte de dons en faveur de la restauration de la chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Aides

Architectures sonores
Chansons, motets et rondeaux
musique médiévale XII, XIII, XIV

ENSEMBLE DE CAELIS

Laurence Brisset, direction, organe - Claire Trouilloud, Caroline Tarrit, Eugénie De Mey, chant

Samedi 21 septembre 2024 - 17H
Eglise Saint Rémy-Saint Rigomer

Les invitations sont à retirer au près de la Mairie au plus tard 20 minutes avant le début du concert

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail à mairie-de-saint-remy-du-val@wanadoo.fr avant le vendredi 13 septembre 2024 en indiquant si vous serez accompagné(e) d'une autre personne.

FONDATION



Érigée à la fin du XIV^e siècle par les moines de l'abbaye de Perseigne puis agrandie au XVII^e siècle, la chapelle Notre-Dame de Toutes Aides se dresse majestueusement sur son promontoire, surplombant la vallée de la Bienne et la forêt de Perseigne. Ce sanctuaire est un haut lieu de dévotion religieuse, attirant chaque année en septembre des pèlerins en quête de protection et de soutien de la Vierge, lors du pèlerinage qui lui est consacré.

Parmi les trésors de la chapelle, on note les lambris fleuris ainsi que les retables du maître autel et de la chapelle sud, réalisés par les frères Mongendre. Trois éléments de la chapelle sont par ailleurs classés Monuments Historiques : la Piéta, le haut-relief de l'Assomption et l'autel de Sainte-Anne.

La chapelle commence à faire peau neuve depuis le début du mois de septembre, les différentes entreprises retenues par le marché se succèdent à son chevet pour prendre soin d'elle !

L'entreprise Glot a commencé son intervention en procédant à une partie de la découverte et du bâchage de l'édifice. La couverture a commencé à partir de la semaine 42 en priorisant le versant sud. En ce qui concerne la charpente, l'étude de son état sanitaire est terminée et la dépose et restauration du clocheton ont eu lieu dans la semaine 41. L'entreprise Arthema, pendant ce temps, oeuvre au nettoyage des décors peints du transept. L'atelier Helmbold a procédé à la dépose des protections grillagées des vitraux afin d'en faire le nettoyage avant la pose de nouvelles protections. Les travaux de maçonnerie et d'électricité ont lieu dans le même temps afin de faire avancer les travaux simultanément.

A ce jour, les travaux prévus s'élèvent à 342 556€ HT financés de cette manière :

DETR 2023 : 50518€ obtenus

Région : 99301€ obtenus

Département : 85642€ obtenus

DRAC : 26930€ obtenus

Sauvegarde de l'Art Français : 8000€ obtenus.

Nous avoisinons les 80% de subvention.

Une collecte de dons est ouverte avec le soutien de la Fondation du Patrimoine ; actuellement, elle s'élève à 19128€.

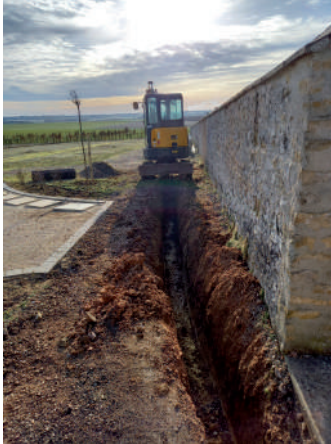
Un grand merci aux donateurs au nombre de 88.

Entretien et valorisation de notre village

Les travaux de ce début d'année ont permis le terrassement et l'aménagement des allées au nouveau cimetière ainsi que la création d'un point d'eau avec la pose d'une fontaine. Il a aussi fallu procéder au déplacement du but de foot, à la démolition du hangar de la gare et à la résolution d'un problème d'inondation chez un riverain rue de la mare.

Afin de réaliser l'agencement de la cantine une ouverture a été créée vers l'arrière cuisine de la salle des fêtes pour aménager un coin cuisine dédié uniquement à la restauration scolaire pour respecter les normes d'hygiène.

Merci à Alexandre et Gilles ainsi qu'à Jean-Claude Tournier pour tous ces travaux réalisés au sein de la collectivité pour le bien-vivre des habitants.



Associations

LSNAC (Le Souvenir de Nos Anciens Combattants)

Pour la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage aux morts pour la France, LSNAC (Le Souvenir de Nos Anciens Combattants), accompagnée de nos anciens combattants, de Madame le Maire Fabienne Ménager, les élus ainsi que les Valois ont célébré ces événements au monument aux morts.

Après les discours, le recueillement, Madame Fabienne Ménager a effectué le dépôt de gerbe en présence d'un élève du SIVOS du RPI de la Bienne et d'un membre de l'association.

Il est important de voir que les jeunes n'oublient pas les sacrifices de leurs aînés pour la paix.

A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur a été offert par la municipalité à la Grange Dîmeresse.

M. le président Olivier Evrard et les membres de LSNAC



80 années se sont écoulées depuis ce dimanche 7 mai 1944, où la population Valoise fut marquée par le crash du Lancaster n°576.

Le 7 mai 2024, les familles Australiennes, Néo-zélandaises et Anglaises rendaient hommage aux 6 aviateurs décédés.

En effet, régulièrement, ces dernières reviennent se recueillir à la croix aux Asniers. Cette année, ils ont eu la surprise de découvrir le mât pavoisé fabriqué et installé par les membres de LSNAC.

Après un repas au restaurant « La Pomme d'Or », l'après-midi s'est poursuivi par une visite de village, de la mairie et des alentours notamment Beauséjour et Vaubezon, lieux où deux aviateurs survivants ont été recueillis.

Le 8 mai, en collaboration avec la municipalité, un nouvel hommage a été rendu. Cette cérémonie a été accompagnée par la musique de Saint-Vincent-des-Prés, précédé d'un office religieux à la Chapelle. A la croix aux Asniers, le descriptif du crash a été dévoilé avec beaucoup d'émotion. Nous soulignons également, la présence des familles Bretault, Chicoisne et Hildebert venues du Maine et Loire car les survivants ont été exfiltrés vers Saumur.

A 11h30, nous avons clos la cérémonie au monument aux morts en présence de l'escadron de gendarmerie Mobile de Mamers.



Généralions mouvement

Les manifestations en quelques dates :

18 janvier 2024 Assemblée générale 88 adhérents, en augmentation (+10)

14 février 2024 Pot au feu

06 mars 2024 Bal avec Nicolas Devoir

20 mars 2024 Concours de Belote

01 avril 2024 Choucroute avec tombola

24 avril 2024 Bal avec Bruno Leblanc

05 juin 2024 Repas des 50 ans du club et anniversaire des 80 et 90 ans

Ajoutons également les mercredis après-midi cartes, les marches du mardi à 14h30, la gymnastique le jeudi à 8h45 à la salle des fêtes.

Lors du repas des anniversaires du 5 juin 2024, le président, Alain Chamroux a cité différents président(e)s qui se sont succédé depuis la création du club : Marius Morel, Pierre Vauthier, Marguerite de Fontenay, Simone Chamroux et Marie-Claire Breux qui nous a fait l'honneur de sa présence.

Nous remercions Madame le Maire pour sa présence parmi nous lors de ce repas. Repas qui laissera de bons souvenirs à nos papilles gustatives grâce aux mets préparés avec soin par Yannick Lévêque, notre restaurateur qui nous a concocté une superbe et délicieuse omelette norvégienne.

Nos animations ont été nombreuses et ont un franc succès. Elles permettent de créer du lien, de se distraire, de rompre l'isolement et de redonner du sens à des vies.



L'Épi Valois



L'Épi Valois est né.

Depuis plusieurs années, la commune assiste à la disparition progressive des commerces qui animaient la vie locale et fournissaient des services essentiels aux habitants de Saint-Rémy-du-Val. Parmi ces fermetures, celle de la supérette a constitué une véritable contrainte pour les résidents, privés d'un accès facile aux produits du quotidien.

Pour pallier cette situation, la Mairie a entrepris des démarches pour rétablir un service de proximité adapté aux réalités géographiques et économiques locales. Après avoir examiné diverses options, il a été décidé de mettre en place une épicerie associative et participative formée de membres de la commune. Cette initiative permet d'acheter des produits directement auprès des producteurs locaux, proposés ensuite aux adhérents à prix coûtant.

La signature du bail commercial pour l'épicerie est effective depuis début juillet, marquant ainsi une étape importante dans le maintien et le renforcement du tissu économique local à Saint-Rémy-du-Val.

L'épicerie est ouverte les mardi, jeudi de 8h30 à 10h30 ainsi que le vendredi après-midi de 17h à 19h et le samedi matin de 9h à 11h. On y trouve des produits de dépannage venant de la grande distribution et des produits locaux bio ou non. Les produits frais sont en pré-commandes. Un dépôt de pain a aussi été mis en place : le vendredi avec les Champs de blé, le fournil bio de Louvigny et les autres jours avec la boulangerie de Saint-Rémy-des-Monts. Pensez à passer commande la veille au 06.31.05.94.38 ou directement à l'épicerie.

LSNAC

Le 4 octobre 2024, LSNAC a organisé pour la 1^{ère} fois, une soirée TRUT avec un repas préparé par Yannick LEVEQUE du restaurant La Pomme d'Or.

Nous avons été très satisfaits du nombre des 52 participants.

Ces derniers ont été très contents de repartir avec un lot et de l'ambiance conviviale.

Ils sont prêts pour une prochaine organisation.



JUM3A

1974-2024 : 50 ans d'amitiés franco-allemande.

Au cours de l'année 1974, Eugène Bouquet, maire de Saint-Rémy du-Val et Francis Caris, maire de Neufchâtel en Saosnois décidèrent d'entamer une page d'amitié franco-allemande en proposant un jumelage avec Kolitzheim, village allemand situé en Bavière. Dès lors, au fil des années, de nombreux échanges se feront, tantôt en Bavière, tantôt au sein de nos 2 communes sarthoises.

50 ans plus tard, nous avons eu le plaisir d'accueillir nos amis allemands, venus en car au grand complet lors du week-end de la Pentecôte, attestant ainsi que le socle entre nos 3 communes est solide et traverse le temps sans faille.

Après un accueil à la mairie de Neufchâtel avec rafraichissements et petits fours, le programme de l'après-midi fut libre pour les familles. Nous nous sommes ensuite tous retrouvés en fin de journée pour un repas champêtre à la salle de tennis de notre commune. La soirée fut joyeuse et conviviale, animée par un concert improvisé par la fanfare de nos amis allemands.

Le dimanche, après la traditionnelle messe, nous avons pris la direction du Mans pour un pique-nique joyeux mais également bien arrosé par un épisode grêleux ! Ce qui n'a pas eu pour effet d'entamer la bonne humeur qui régnait depuis deux jours. L'après-midi fut consacrée à la visite libre du vieux Mans et pour certains à la découverte du musée des 24 heures du Mans.

Fin de journée, place à la traditionnelle soirée officielle, rythmée par les différents discours, par un diner de circonstance et une soirée dansante qui finira tard dans la nuit !

Le lendemain matin, la visite du Logis de Moullins par son heureux et passionné propriétaire Philippe Favre réunit un petit groupe d'une trentaine de personnes. Après un dernier repas partagé en famille, il était déjà temps pour nos amis allemands de reprendre la route direction Kolitzheim, mettant ainsi un clap de fin au week-end anniversaire.

Ce week-end fut un enchantement. Nous avons été en mesure de constater ô combien les liens avec les habitants de Kolitzheim sont solides et amicaux. Nul doute qu'Eugène Bouquet et Francis Caris, s'ils étaient tous deux de ce monde seraient fiers et heureux de constater que 50 ans après le début de cette aventure, le jumelage est toujours un moment fort pour la vie de nos villages.

*Philippe de La Harie
Président de JUM3A
Tel. 0668641712*

La CLE des Valois

Résumé des activités de la CLE des Valois

Samedi 24 février : le matin assemblée générale.

Rappel des adhésions :
7,50€ pour 1 personne
12,00€ pour 1 couple

L'après-midi jeux dans la salle des fêtes : bonne ambiance conviviale intergénérationnelle.
(Cartes , tennis de table, jeux géants, etc...)

Samedi 30 mars : Nettoyage du musée.

Dimanche 13 avril : Visite du musée le matin

Randonnée propreté l'après-midi

Mercredi 15 mai : de 17h00 à 20h00.

Distribution des fleurs au musée : 1533 plants et 49 sacs de terreau.
Plantation des plants dans les jardinières sur les trottoirs.

Le 20 juillet, passage du jury pour le challenge des maisons fleuries.

Si les activités de la CLE vous intéressent, vous pouvez adhérer auprès d'un membre du bureau.

Président, Jean-Pierre Boustière



Etat civil

Naissance :

BALUT Zoé née le 05/01/2024 à Le Mans (Sarthe)
LEBATEUX Emma née le 29/01/2024 à Alençon (Orne)
BARON Paul né le 11/03/2024 à Alençon (Orne)
JOUSSELIN Julian né le 28/06/2024 à Le Mans (Sarthe)
GOULARD Emma née le 29/07/2024 à Le Mans (Sarthe)

PACS :

Néant

Mariage :

JAMMET Brice et SIX Flore le 20/07/2024
BOUSCAUD Logan et HALLOUIN Soline le 31/08/2024

Décès :

Sylviane LEHOUX veuve QUAETAERS le 1^{er} février 2024 à Saint-Rémy-du-Val (Sarthe)
Roger MENON le 15 février 2024 à Saint-Rémy-du-Val (Sarthe)
Catherine BACHELART le 13 juin 2024 à Saint-Rémy-du-Val (Sarthe)
Pamela TARLIÉ le 27 décembre 2024 à Saint-Rémy-du-Val (Sarthe)

Nous prions les parents de nous excuser si des bébés nés ce semestre ont été oubliés dans la liste ci-dessus. Nous vous demandons d'informer la mairie de ces naissances afin d'en effectuer l'enregistrement sur le registre de l'Etat Civil et la publication dans le prochain bulletin communal.

La famille de M. Grouas récemment inhumé dans le cimetière de Saint-Rémy-du-Val déplore que des fleurs aient disparu.

Informations diverses

HORAIRE DES TONTES DE PELOUSES

Direction des Actions Interministérielles et Européennes – Bureau de l'Environnement

Arrêté n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n°03-1295 du 18 mars 2003 (modifiant les articles 5 et 7).

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur

Article 8 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses et pompes d'arrosage thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h.

La collecte en porte à porte

Les ordures ménagères doivent obligatoirement être présentées dans les sacs poubelles translucides gris de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Comment récupérer les sacs translucides gris ?

En dehors de la distribution annuelle, les sacs peuvent être retirés directement à la Communauté de Communes sur les plages horaires suivantes :

A Mamers	A Marolles	A Bonnétable
3 Rue Ernest Renan, 72600 Mamers	7 Place Henri Coutard 72260 Marolles les Braults	8 Rue Mazagran 72110 Bonnétable
>le Mardi de 14h à 17h >le Mercredi de 14h à 17h	>le Mercredi de 14h à 17h >le Vendredi de 14h à 17h	>le Mercredi de 9h à 12h >le Vendredi de 9h à 12h




Présentation d'un justificatif OBLIGATOIRE :

- **Carte d'accès en déchèterie ou Pass déchets ménagers,**
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois,**
- **Pièce d'identité à l'adresse actuelle.**

Collecte des déchets 2025 - Rappel

Sacs jaunes : tri sélectif
Sacs translucides : ordures ménagères
Les sacs noirs et sacs non triés ne sont pas ramassés.

A Saint-Rémy-du-Val :

-  Le jour de collecte est dorénavant le JEUDI :
-  Semaines paires sacs gris ordures ménagères.
-  Semaines impaires sacs jaunes tri sélectif.

Sauf en raison de jours fériés.

Pourquoi ces modifications dans la collecte des déchets ?

- Faible taux de sortie des déchets
- Maîtriser les coûts de collecte
- Augmentation de la Taxe Générale pour les Activités Polluantes reversée à l'Etat

Horaires d'ouverture des déchèteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bonnétable	14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45		9h-11h45 14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Saint-Rémy- des- Monts/Mamers	9h-11h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Marolles-les- Braults	9h-11h45		9h-11h45 14h-17h45		14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Saint-Cosme- en-Valrais		9h-11h45		14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45
Neufchâtel-en- Saosnois			14h-16h45			9h-11h45 14h-16h45

Association ENVIRONNEMENT NORD-SARTHE



Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE
4 rue des Roquettes 72610 Champfleur
02 33 31 73 83

Défense de l'environnement Un combat toujours renouvelé !

Notre dernière Assemblée Générale en a témoigné : nous avons beau souligner que « protéger l'environnement, c'est nous protéger nous-mêmes », les consommateurs que nous sommes tous plus ou moins ont collectivement tendance à « continuer comme avant ». Deux exemples : pour 2024, les compagnies aériennes prévoient que l'on va battre le record des déplacements en avion ! Quant au jour du dépassement (qui désigne le moment où l'humanité a consommé toutes les ressources que la Terre nous donne en un an), il se situe toujours à la fin juillet-début août, la seule bonne année ayant été 2020 où il s'est situé à la fin août à cause ou grâce à l'épidémie de Covid !

Bref, cela semble signifier que l'homo sapiens (on traduit souvent l'adjectif par sage ou raisonnable) est beaucoup moins sages qu'il ne croit ! En fait, il a l'habitude d'user de tous les possibles qui se présentent à lui et agit comme si les ressources de la planète étaient infinies : vu notre nombre, ce n'est pas tenable ! Dans ces conditions, « continuer comme avant » signifie que nous n'agirons que sous la contrainte extrême : à ENS, nous sommes persuadés qu'il vaudrait mieux savoir se restreindre avant d'en arriver à la catastrophe qu'entraînerait un réchauffement climatique hors contrôle !

Rejoindre l'association : nous ne serons jamais trop pour défendre notre environnement : n'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant (adresse et téléphone ci-dessus).

Pour en savoir plus, voir le site de l'association sur

<http://ens.pagesperso-orange.fr/ens/index.htm>

Parc Naturel Régional

L'actualité sur votre commune



Quel climat sur le territoire du Parc et Géoparc en 2100 ?

En février 2024, le Parc et Géoparc publiait des premiers résultats, aboutissement d'un long travail de modélisation du changement climatique à l'échelle de son territoire. Cet engagement a depuis été poursuivi avec la mise en forme du protocole de modélisation permettant de rendre cette expérimentation transférable à d'autres collectivités. Le Parc et Géoparc a aussi décliné le modèle à l'horizon 2100 sur son territoire.

Une classification pour comprendre l'évolution du climat d'ici 2100

Après la modélisation des périodes 2021-2050 et 2051-2070, le Parc et Géoparc a poursuivi ce travail en modélisant l'évolution du climat sur la période 2071-2100. Les résultats à l'horizon 2100 montrent l'accroissement de l'écart des effets du changement climatique entre le scénario intermédiaire (RCP 4.5) et le scénario pessimiste (RCP 8.5) du GIEC.

[Les résultats sont consultables sous forme de cartes interactives.](#)

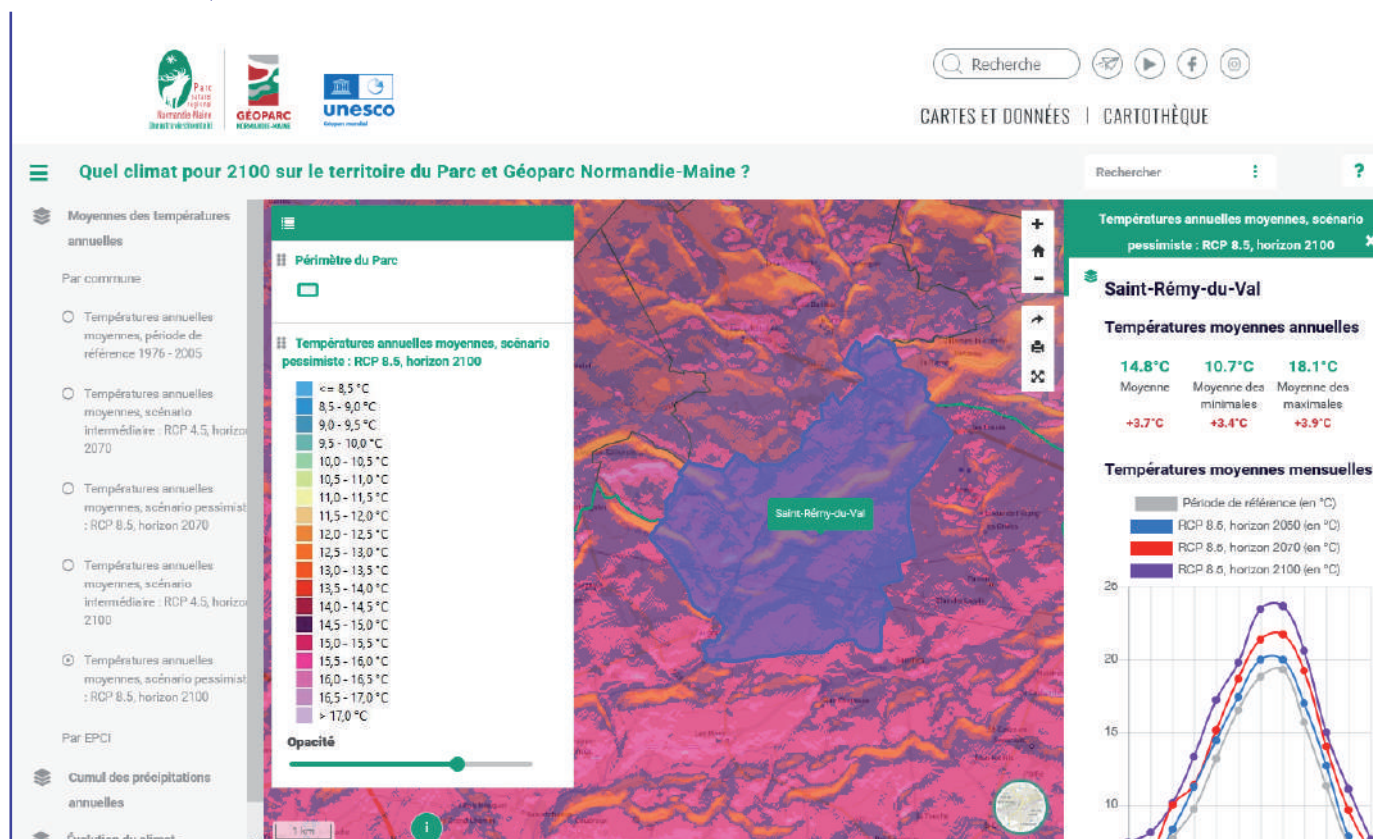
Indicateurs d'évolution – scénario pessimiste RCP 8.5 Horizon 2100 par rapport à la période de référence 1976 - 2005

- + **3,54 °C** de moyenne de température annuelle
- + **47 jours d'été** par an - température maximale supérieure à 25 °C
- + **5,3 jours de fortes chaleurs** par an - Température maximale supérieure à 35 °
- + **15 nuits tropicales** par an - Nuit où la température moyenne ne descend pas en dessous de 20 °C
- + **60 jours de vagues de chaleur** par an - Nombre de jours où la température maximale quotidienne est supérieure à +5 degrés par rapport à la température maximale quotidienne de la période de référence pendant plus de 5 jours consécutifs

Des outils étoffés d'aide à la décision pour les intercommunalités du territoire

Dans un premier temps, des livrables ont été publiés présentant des chiffres et des cartes pour la période 2051-2070 à l'échelle de chaque intercommunalité du territoire du Parc et Géoparc. Désormais, une seconde version de ces livrables a été publiée avec les données sur la période 2071-2100, permettant aux intercommunalités de prendre ces informations en compte dans leurs projets d'aménagement.

[Les livrables des deux périodes sont aussi consultables.](#)



Révision de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine : un bilan positif après la consultation des collectivités

Menée du 9 avril au 9 août 2024, la consultation des collectivités du périmètre d'étude du Parc naturel régional Normandie-Maine a livré ses résultats. Ce processus était destiné à recueillir l'avis des 14 communes, 4 départements, 7 villes partenaires et 16 établissements publics de coopération intercommunale sur la nouvelle Charte 2024-2039.

Une adhésion massive à la charte

Au terme de la consultation, 136 communes, représentant 93 900 habitants et couvrant 257 789 hectares, ont approuvé la charte. Ce large soutien permet de valider les conditions de majorité qualifiée, nécessaires pour la poursuite du projet. À l'inverse, 4 communes ont choisi de ne pas adhérer ou de ne pas délibérer. Ces dernières seront néanmoins inscrites dans le périmètre de classement potentiel du Parc, afin de préserver la possibilité de rejoindre le Parc à l'avenir. Outre les communes, les 4 départements, ainsi que 6 villes partenaires sur 7 et 15 EPCI sur 16, ont également donné leur feu vert.

Et après ?

Les conseils régionaux de Normandie et des Pays de la Loire se sont prononcés favorablement sur la charte et les périmètres de classement le 23 septembre et le 1er octobre 2024. Le dossier complet, avec toutes les délibérations, sera transmis au Préfet coordonnateur de Normandie pour un contrôle de légalité avant d'être envoyé au Ministère de la Transition Écologique. Le décret officiel de classement du Parc naturel régional Normandie-Maine pourrait ainsi être publié d'ici mai-juin 2025.

Le Parc Normandie-Maine obtient le label Géoparc Mondial Unesco !

En novembre 2019, nous adressions notre dossier de candidature pour prétendre au label Géoparc mondial Unesco. Au terme de la visite de 2 évaluatrices accueillies en août 2021, plusieurs recommandations nous étaient formulées. Enfin, lors de la 10ème conférence internationale des Géoparcs qui s'est tenue en septembre, le conseil exécutif des Géoparcs a étudié notre rapport de réponses aux recommandations et décidé de valider notre candidature.

Qu'est-ce que ça va changer ?

L'octroi d'un label Unesco contribuera à l'essor de l'attractivité du territoire tant pour les habitants, que pour les touristes. Il contribuera ainsi à son développement économique. C'est aussi une fierté d'obtenir une reconnaissance internationale des patrimoines naturel, culturel et immatériel du territoire. Cette reconnaissance amplifiera d'autant la dynamique engagée avec tous les acteurs dans la construction commune d'un territoire de résilience face au changement climatique et à l'extinction de la biodiversité.

L'obtention du label va permettre au Parc d'intégrer pleinement le réseau des 211 géoparcs mondiaux Unesco répartis dans 46 pays. Le Parc et Géoparc Normandie-Maine participe donc dès 2024 aux réunions et travaux du réseau mondial, européen et national. Ces actions nourriront d'autant plus les engagements de la nouvelle charte 2024 – 2039 du Parc naturel régional dont le renouvellement est en cours de finalisation.

Ce label est attribué pour 4 ans au terme desquels le Parc et Géoparc devra rédiger un nouveau rapport d'avancement pour conserver le label.

Et ensuite ?

Durant ces prochaines années, le Parc et Géoparc Normandie-Maine poursuivra donc la dynamique engagée avec les partenaires à travers de nombreuses actions de promotion et de valorisation des richesses de notre territoire pour conserver cette reconnaissance mondiale.



Notre eau souterraine, un patrimoine fragile

La Sarthe, département où résident plus de 100 000 personnes alimentées en eau, compte sur son territoire, 8 captages d'eau potable dits « prioritaires » (fig. 1). Ces captages font face à une problématique de pollution aux nitrates et/ou aux pesticides.

Afin de sauvegarder la qualité de cette ressource vitale, un plan d'action impliquant divers acteurs du territoire a été élaboré. Ces stratégies visent à réduire l'usage des engrais et des pesticides, à améliorer la gestion des eaux de surface et à protéger les zones humides, essentielles à l'écosystème local.

Ces captages sont essentiels pour notre alimentation en eau potable. Toutefois, ils sont vulnérables à une diversité de pollutions, provenant de l'agriculture, des systèmes d'épuration et de nos pratiques quotidiennes.

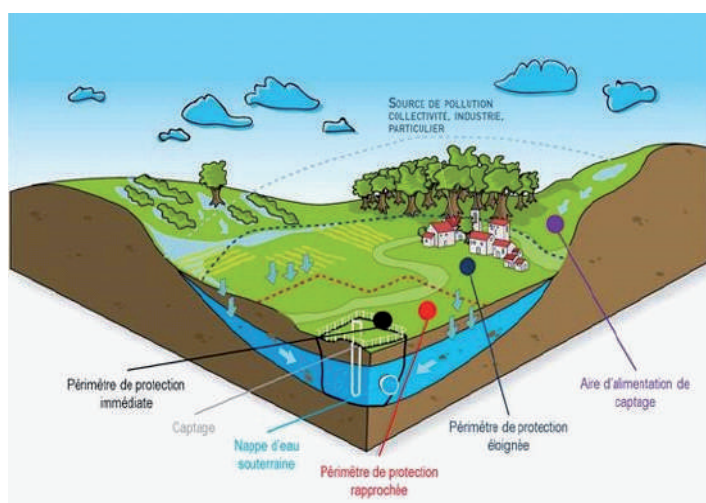


Fig. 2 : Aire d'Alimentation de Captage (AAC) : Ensemble de la surface sur laquelle toute goutte d'eau tombée au sol atteint le captage d'eau potable

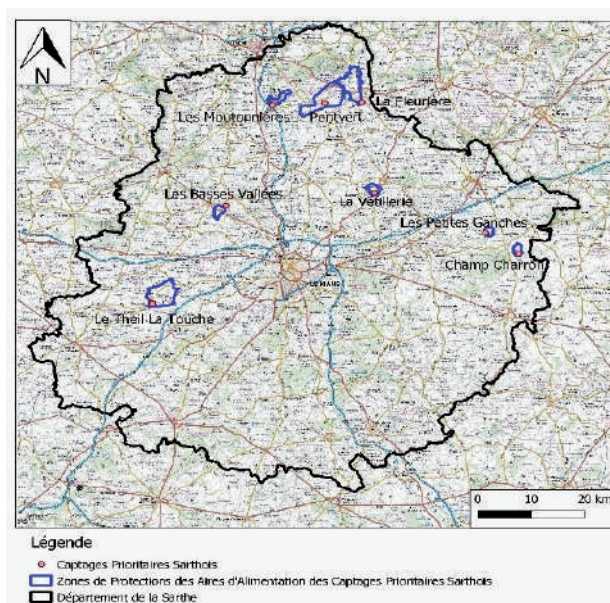


Fig.1 : Carte de localisation des captages prioritaires

Pour assurer la protection de ces captages, des zones de protection sont mises en place afin de réduire les risques de pollution.

Ces mesures impliquent la régulation des activités potentiellement polluantes et la préservation des écosystèmes environnants.

Dans le cadre de ces efforts, le captage "**Pentvert**", opéré par le SMPEP Nord Sarthe, a été identifié comme prioritaire, il est localisé dans la commune de Saosnes.

Les Agriculteurs Engagés pour la Qualité de l'Eau : Des Pratiques Durables au Cœur des Enjeux

Sur ces territoires à forte dominante agricole, les agriculteurs sont les premiers engagés pour la protection de la ressource en eau.

Les agriculteurs déploient diverses stratégies pour maintenir la qualité de l'eau. Ils adoptent une gestion précise des apports en azote, ajustant ces éléments selon les besoins spécifiques des cultures pour éviter une surutilisation menaçant la qualité de l'eau. Ils améliorent constamment leurs pratiques culturales grâce à des diagnostics individuels, des formations et des groupes d'échanges de pratiques vertueuses pour l'environnement.

De plus, des pratiques alternatives aux traitements chimiques sont recherchées, telles que le semis direct, le semis sous couvert ou le désherbage mécanique pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Enfin, pour minimiser les risques de transfert de pollution vers l'eau et renforcer son épuration naturelle, le maintien de systèmes herbagers et l'optimisation de la couverture du sol par des intercultures adaptées sont encouragés.

L'engagement des agriculteurs en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement demeure essentiel pour préserver notre ressource vitale qu'est l'eau.

Mais il est important que chacun soit concerné. Toute forme de pollution domestique est susceptible d'impacter la qualité de l'eau que nous buvons (utilisation de produits phytosanitaires, rejet de polluants dans l'évier ou les toilettes (médicament, ...)).

Cette collaboration entre agriculteurs, autorités et citoyens incarne notre engagement collectif envers un avenir durable pour tous.

La préservation des ressources en eau constitue un engagement collectif, impliquant une responsabilité partagée entre gouvernements, agriculteurs et citoyens. Chacun de ces acteurs détient un rôle essentiel dans la protection de cette ressource vitale pour notre environnement et notre société.

Pour plus de renseignements sur les aires d'alimentation de captages et les actions menées pour la préservation de la qualité de l'eau, vous pouvez contacter les animateurs des aires d'alimentation de captage de la Sarthe : Sirine Mejri 06.48.48.77.2 – Guillaume Bour 07.57.85.13.80

Votre mairie a souhaité vous faire bénéficier de tarifs avantageux pour votre complémentaire santé.

Aujourd'hui tout le monde ne peut s'affranchir d'une Mutuelle Santé adaptée à ses besoins, du fait des tarifs élevés.

Valois, Valoises, votre mairie vous ouvre, depuis quelques mois, la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié en Complémentaire Santé à travers l'offre d'AXA

L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge et vous permet d'avoir une complémentaire santé couvrant les besoins de chacun.

Le seul et unique critère est d'être domicilié ou de travailler sur la commune.

Depuis le 1^{er} décembre 2020 avec la Résiliation Infra Annuelle, vous avez la possibilité de résilier votre ancienne complémentaire santé à tout moment sans frais ni pénalités après 1 an d'ancienneté.

Quels sont les avantages de ce tarif négocié ?

– Une réduction à vie de **25%** pour les seniors à partir de **60 ans**.

– Une réduction à vie de **25%** pour les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales...

Contact pour votre prise de rendez-vous et pour une étude personnalisée à votre domicile :

M. Dominique VIMARE

06.11.89.65.07

dominique.vimare.am@axa.fr

Agent mandataire AXA - Réseau Epargne et Protection.

N° Orias : 23 004 582



**La complémentaire santé
de votre Commune**

**Retraités
Artisans et Commerçants**

Information Orange

Orange vous informe que dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication, la fermeture du réseau cuivre est prévue. En effet, comme la fibre optique est maintenant déployée sur l'ensemble du territoire sarthois, il vous est conseillé de reporter vos services de télécommunication sur la nouvelle infrastructure.

Pour permettre l'arrêt des services portés par le réseau cuivre (téléphonie fixe et ADSL), la fermeture commerciale aura lieu fin janvier 2026, la fermeture de l'ensemble des services de télécommunication 24 mois suivant cette date et la dépose du réseau cuivre à compter du 31 janvier 2030.

Pensez donc à vous tourner vers la fibre.



QUI DECIDE DE CETTE FERMETURE ?

Le plan de fermeture du réseau cuivre a été initié et est piloté par Orange, en tant que propriétaire de ce réseau depuis la privatisation de France Télécom. A ce titre, il est en charge d'organiser l'échéancier de fermeture jusqu'à 2030, d'assurer le suivi des différentes phases et étapes de fermeture en lien avec l'ensemble des opérateurs concernés dans le respect du cadre réglementaire fixé par l'Arcep.

POURQUOI ORANGE Y-MET FIN ?

Le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits. Il ne répond plus aux besoins des Français, qui souscrivent majoritairement à la fibre. L'entretien de deux réseaux fixes en parallèle n'a pas de sens en termes économique et environnemental. La fibre optique est aussi moins gourmande en énergie : un abonné à la fibre consomme 4 fois moins d'énergie qu'un abonné au cuivre.

CA S'ARRETE QUAND EN SARTHE ?

ORANGE a décidé d'inscrire dans son plan de fermeture du réseau cuivre le territoire Sarthois dans les lots 3 et 4.

Cela signifie la **fermeture commerciale** de nouveaux services sur le cuivre en **janvier 2026**.

La date de **fermeture technique** à partir de laquelle les services reposant sur les réseaux cuivre sont coupés :

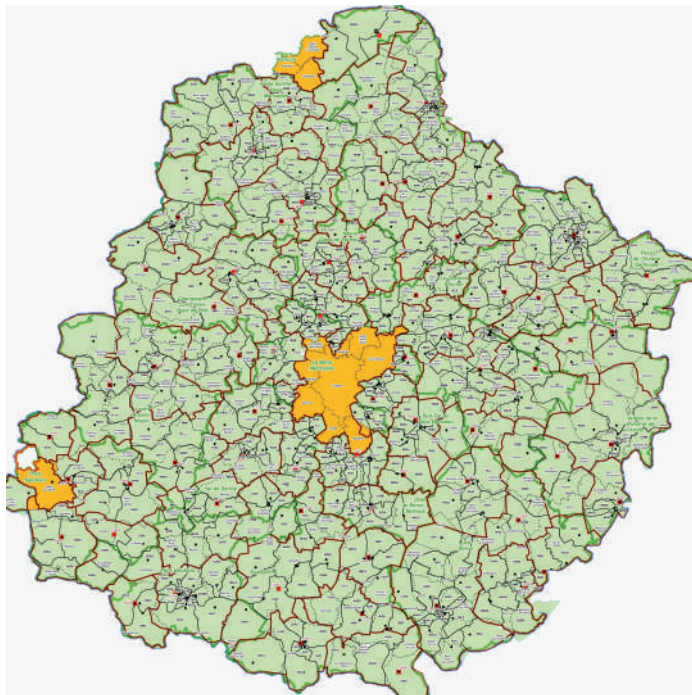
- **Janvier 2027** pour le lot 3 : Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et Loué-Brûlon-Noyen
- **Janvier 2028** pour le lot 4 : Le reste du territoire Sarthois

HEUREUSEMENT LA SARTHE EST PRÊTE

Grâce à l'engagement du Département et des Communautés de communes sarthoises, accompagnés par les financements de la Région, de l'Etat et du FEDER, le déploiement du réseau fibre optique pour **rendre raccordable 100 % des sarthois** (situés en zone d'initiative publique) est une réalité depuis 2022.

Ce réseau public portera l'ensemble des services numériques distribués sur le territoire quand le réseau téléphonique cuivre sera définitivement fermé.

Désormais pour basculer sur la fibre les Sarthois (particuliers, entreprises et collectivités) doivent souscrire une offre auprès du fournisseur de leur choix.



**100 % des Sarthois situés en zone RIP
raccordables***

Fin 2024 plus de 130 000 foyers, entreprises
et collectivités **raccordés**** au réseau

Zone RIP(Réseau d'Initiative Public)

Sarthe Numérique
Déployée et exploitée par Sartel

Zone AMII(Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissement)

Déployée et exploitée par ORANGE

*Prises raccordables :

- Le réseau déployé sous la responsabilité de Sartel sur le domaine public permet de rendre raccordable l'adresse. Il est disponible pour tous en zone RIP depuis fin 2022.

**Prises raccordées :

- Le raccordement final est réalisé au moment du premier abonnement, généralement par l'opérateur commercial,
- Nécessité d'avoir une demande du client,
- La disponibilité de l'infrastructure en domaine public est de la responsabilité de Sartel,
- La disponibilité de l'infrastructure en domaine privé est de la responsabilité du client final.

Le bon réflexe : n'attendez pas le dernier moment pour basculer sur la fibre optique !

- A l'approche de la fermeture, les opérateurs peuvent être très sollicités, et le temps de raccordement peut être long ;
- Des travaux peuvent être nécessaires pour assurer la desserte interne de votre logement.

Il est important d'anticiper ces démarches :

1. Vérifiez si vous avez un service qui utilise encore le réseau cuivre pour :

- Votre connexion internet, si votre facture ou votre contrat mentionnent un abonnement ADSL.
- Vos appels téléphoniques si vous utilisez un téléphone fixe via le réseau téléphonique historique (prise en T).
- Votre alarme, dispositif de téléassistance, et autres appareils reliés via des fils en cuivre.
- Vos services métiers si vous êtes un professionnel

2. Choisissez votre opérateur et votre contrat :

- Je suis libre de contacter mon opérateur ou celui de mon choix, je fais jouer la concurrence.
- J'identifie en fonction de mes services actuels et ceux désirés l'offre la mieux adaptées à mes besoins.
- Une fois ma décision prise je souscrit un abonnement, sans cette démarche individuelle je ne peux pas basculer sur la fibre.

3. On bascule tous sur la fibre :

- L'opérateur commercial que j'ai choisi entre en relation avec Sartel gestionnaire du réseau sur la zone RIP afin de réaliser mon raccordement
- Une fois ces travaux réalisés ma bascule sur la fibre est terminée

L'ORGANISATION SARTHOISE

Sarthe Numérique et ses collectivités membres ont déployé un réseau public de fibre optique en dehors de la zone AMII gérée par les opérateurs privés.

Sartel, exploitant du réseau, est l'opérateur d'infrastructure fibre par contrat de délégation de service public. Il a en charge la commercialisation du réseau auprès des fournisseurs d'accès aux services numériques appelés Opérateurs Commerciaux.

Avec son délégataire Sartel, et en lien avec Orange opérateur de l'infrastructure cuivre, **Sarthe Numérique** accompagne ses collectivités dans ce projet.



DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Déchets non dangereux	ENCOMBRANTS	BOIS	DÉBLAIS / GRAVATS	DÉCHETS VERTS	CARTONS	MÉTAUX	AMEUBLEMENT	RÉUTILISATION REEMPLOI	TEXTILES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•		•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•		•
Neufchâtel-en-Saosnois	•	•		•	•				

Déchets dangereux	DEEE	BATTERIES	PILES ET ACCUMULATEURS	CARTOUCHES ENCRE	HUILES DE VIDANGE	HUILES DE FRITURES	DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DOS)	LAMPES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•	•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•	
Neufchâtel-en-Saosnois					•			

MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes est limitée à 170 personnes en restauration.

La réservation de la salle est effective lorsque le contrat d'engagement est rempli et le chèque de location remis. Nous vous rappelons toutefois qu'une délibération a été prise par votre conseil municipal pour limiter les locations ou prêts durant la période de crise sanitaire.

Manifestations	Commune			Hors Commune		
	Petite salle	Grande salle	Salle entière	Petite salle	Grande salle	Salle entière
Banquets, mariages, bals de société, buffets, lunches (avec utilisation de la vaisselle)	45€00		110€00	90€00		220€00
Vins d'honneur (sans utilisation de la vaisselle). Supplément vaisselle 15€	30€00	40€00	55€00	45€00	55€00	85€00
Concerts, théâtre et manifestations payantes			110€00			170€00
Réunions d'associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	25€00	60€00	
Soirées disco			260€00			400€00
Manifestations pour 1 journée hors week-end						
Avec cuisine			85€00			110€00
Sans cuisine			50€00			75€00

Si ajoutée(s), à toutes manifestations :

Location cuisine Commune	Location cuisine Hors Commune
45€00	80€00
Location chaises rouges Commune	Location chaises rouges Hors Commune
30€00	Pas de location
Suppléments	
Vaisselle cassée 1€55 par unité cassée	
Si chauffage du 15/10 au 30/04 : 30€00	

Une situation urgente ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7 Scan ENEDIS

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



LE TRI FACILE

